Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203780-20260320-2026_03_06-DE

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISEMENT : SAINT BRIEUC
CANTON : LANVOLLON

COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 11
Nbre de votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 h 00.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard HELARY, Maire.

Date de la convocation
16 mars 2026

Etaient présents :
CAMPEY C. ; CHARBONNEAU A. ; COURREGELONGUE F. ; DROUET P. ; DURANTI AM ; GUERNION N. ; HELARY R. ; JUNGMANN K. ; LE GOFF K. ; QUERE S. ; SASSIER A.

Date d'affichage :
23 mars2026

Le scrutin a eu lieu
Florian COURREGELONGUE, a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

N° 06

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du CGCT,

Vu la strate démographique de la commune (moins de 500 habitants),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
➢ De fixer l'indemnité de fonctions du Maire au taux maximal de 28,1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027).
➢ De fixer l'indemnité de fonctions des adjoints au taux maximal de 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027).
➢ Les indemnités seront versées mensuellement à compter du 20 mars 2026.
➢ les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2026.

Certifié conforme
Le Maire,
Richard HELARY